

# CHAM

## CHANT CHORAL



### Où ?

**Au collège Gabriel Péri** (pour les 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>)

101 bd Edouard Vaillant - 93300 Aubervilliers  
01 48 33 24 45

**Et au CRR 93** (pour les 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>)

5 rue Edouard Poisson - 93300 Aubervilliers  
01 48 11 04 60

### Pour qui ?

**Les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) - chant choral** s'adressent à des élèves particulièrement motivés par une pratique musicale et artistique collective autour de la voix et du corps.

Peuvent se présenter les élèves déjà expérimentés ou débutants.

### Avec qui ?

Ces classes résultent d'un partenariat entre l'Éducation nationale et le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve (CRR 93). Les cours sont répartis sur le temps scolaire entre le professeur d'éducation musicale du collège et les professeurs du CRR 93.



Rentrée 2019 • 2020

# OBJECTIFS

◆ Concilier un **enseignement musical spécialisé** avec **l'enseignement général** dont les programmes restent identiques à ceux des autres classes.

◆ Réaliser des projets **artistiques** et **scéniques**.



# ORGANISATION ET CONTENU DES COURS

Les classes CHAM proposent un aménagement de l'emploi du temps des élèves, leur permettant de suivre tous leurs cours de musique sur le temps scolaire.

◆ **Horaire global consacré aux études musicales : 4 heures** de cours hebdomadaires

## ◆ Enseignements :

Chant choral, technique vocale, expression corporelle et théâtrale, formation musicale.

## ◆ Lieux de cours :

Les cours sont dispensés au collège (pour les 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>) et au CRR 93, le mercredi matin, sur son site d'Aubervilliers (pour les 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>).

## ◆ Spectacles :

Ponctuellement, répétitions et spectacles hors temps scolaire.

### **Pour citer quelques projets de concerts menés par les élèves :**

En 2011, concert 'L'Enfant et les Sortilèges' de Maurice Ravel avec l'Orchestre National d'Ile-de-France à la salle Pleyel ; en 2015, concert 'les P'tits Loups du jazz' avec l'Orchestre 'La Musique des Gardiens de la Paix' ; en 2016, tournage d'un court-métrage 'La Mala Enchantée' avec l'artiste Flavie Pinatel ; en 2018, 'Les Enfants du Levant', une adaptation de l'opéra d'Isabelle Aboulker.

# MODALITES D'INSCRIPTION

1. Remplir la fiche de candidature ci-contre et la retourner à l'école de votre enfant ou au CRR 93

**avant le jeudi 21 février 2019.**

Cette fiche est également téléchargeable sur notre site internet : [www.crr93.fr](http://www.crr93.fr)

2. Mentionner le choix du **parcours particulier musique** dans le dossier d'inscription en 6<sup>ème</sup> remis par l'école de l'enfant (parcours dérogatoire).

3. Votre enfant sera convoqué pour une **audition** suivie d'un **entretien en mars 2019** au sein de son école ou au collège Gabriel Péri.

4. L'admission définitive est prononcée par le **directeur académique en juin 2019.**

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL D'AUBERVILLIERS-LA COURNEUVE

5 rue Edouard Poisson | 41 avenue Gabriel Péri  
93300 Aubervilliers | 93120 La Courneuve

## RENSEIGNEMENTS :

**Marie Joubinaux** • Chef de chœur et coordinatrice des partenariats éducatifs  
06 15 75 62 80 / [marie.joubinaux@crr93.fr](mailto:marie.joubinaux@crr93.fr)

**Marion Chambrier** • Assistante des partenariats éducatifs  
01 48 11 04 60 / [marion.chambrier@crr93.fr](mailto:marion.chambrier@crr93.fr)



# FICHE DE CANDIDATURE À L'ENTRÉE EN CLASSES CHAM - CHANT CHORAL

Année scolaire 2019•2020 au collège Gabriel Péri

## MERCI D'ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

Nom de l'élève \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ Fille  Garçon

Nom et prénom du responsable légal de l'élève :

Mme  Mr  \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. fixe \_\_\_\_\_

Tél. portable \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Actuellement en classe de \_\_\_\_\_

à l'école \_\_\_\_\_

Aubervilliers :  La Courneuve :

Autre ville : \_\_\_\_\_

Date et signature du responsable ou tuteur légal :

Cette fiche est à remplir et à rapporter à l'école de votre enfant ou au conservatoire impérativement **avant le jeudi 21 février 2019.**